AMBASSADE DU BURKINA FASO
AUPRÈS DE
LA CONFÉDÉRATION HELVÉTIQUE

Unité - Progrès - Justice

MISSION PERMANENTE DU BURKINA FASO
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES,
DE L'ORGANISATION MONDIALE DU
COMMERCE ET DES AUTRES ORGANISATIONS
INTERNATIONALES À GENÈVE

OHCHR REGISTRY
14 DEC 2012
Recipients : SPD

N°...12-00332.....MPBFG/AMB

L'Ambassade Mission permanente du Burkina Faso auprès de la Confédération Helvétique, de l'office des Nations Unies, de l'Organisation Mondiale du Commerce et des autres Organisations internationales à Genève, présente ses compliments au Haut commissariat des Nations Unies aux Droits de l'homme à Genève, et a l'honneur de lui transmettre ci-joint, les réponses du Burkina Faso au questionnaire sur la participation des personnes en situation de pauvreté dans les programmes et politiques publics.

L'Ambassade Mission Permanente du Burkina Faso auprès de la Confédération Helvétique, de l'office des Nations Unies, de l'Organisation Mondiale du Commerce et des autres Organisations internationales à Genève, saisit cette occasion pour renouveler au Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'homme, l'assurance de sa très haute considération.

Genève, le 14 DEC. 2012

Haut commissariat des Nations Unies
aux droits de l'homme
à Genève

AVENUE BLANC 51, CH - 1202 GENÈVE - TÉL. 00 41 22 734 63 30 - FAX 00 41 22 734 63 31
COURRIEL : MISSION.BURKINA@ITES.ITU.INT

MINISTERE DES DROITS HUMAINS
ET DE LA PROMOTION CIVIQUE
****
SECRETARIAT GENERAL
****
DIRECTION GENERALE DE LA
DEFENSE DES DROITS HUMAINS
****
DIRECTION DE LA PROTECTION
CONTRE LES VIOLATIONS
DEDROITS HUMAINS

BURKINA FASO
Unité-Progrès-Justice

Réponses du Burkina Faso au Questionnaire relatif à la participation des personnes en situation de pauvreté [illegible] programmes et politiques publiques

Septembre 2012

Le Burkina Faso, de par sa position géographique, est contraint à une lutte quotidienne pour améliorer les conditions de vie de sa population qui sont encore difficiles. En effet, l'enclavement du pays, les aléas climatiques, la non disponibilité de ressources naturelles, le faible développement des ressources humaines limitent la portée des actions de lutte contre la pauvreté. Le Gouvernement burkinabé, conscient de cette situation, réaffirme sa volonté de combattre la pauvreté par son engagement à mettre en œuvre les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies à New York en septembre 2000 en liaison avec le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (2000-2010). Actuellement, il œuvre à la mise en œuvre de la Stratégie de croissance accélérée et de développement adopté en 2010.

De ce fait, le Gouvernement a élaboré les politiques et stratégies les plus efficaces et pertinentes à même de créer les conditions favorables pour des progrès rapides en matière de réduction de la pauvreté.

I. Sujet et objectif principal des politiques et des stratégies concernées

1) Les différentes politiques nationales et stratégies en matière de promotion des droits des personnes vivant dans la pauvreté

L'engagement du Gouvernement burkinabè, visant à rendre effectifs les droits des personnes vivant dans la pauvreté, s'est traduit par l'adoption et la mise en œuvre de plusieurs politiques publiques et stratégies en faveur des personnes vivant dans la pauvreté. Il s'agit, entre autres, de :

- **la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable** (2011-2015) adoptée en remplacement du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) qui a constitué le référentiel central de la politique du développement économique et social du gouvernement sur la période 2000-2010. Dans la cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD), le Burkina Faso bénéficie de l'appui des partenaires techniques et financiers. Plusieurs projets et actions sont en cours ou sont envisagés pour lutter contre la pauvreté et assurer un niveau de vie suffisant à la population. Il en est ainsi : du pôle de croissance de Bagré (dont les activités permettent de lutter contre la pauvreté et d'améliorer les conditions de vie de la population), de la réalisation du barrage de Samandeni, du développement de l'exploitation minière (or, zinc, manganèse, etc.), du programme de construction des logements sociaux, etc. ;

- **la Politique nationale des droits humains et son plan d'actions**, adoptés respectivement en 2001 et en 2006, ont pour objectif d'instaurer au Burkina Faso une culture des droits humains. il convient, du reste, de relever qu'une nouvelle politique des droits humains et de la promotion civique (2013-2022) et son plan d'actions (2013-2015) sont en cours d'élaboration ;
- **la Politique nationale de l'emploi** a été adoptée par décret n° 2008-271/PRES/PM/MJE du 15 mai 2008. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette politique, un certain nombre de fonds et de programmes ont été créés par les autorités politiques, en vue d'agir positivement dans le domaine très sensible de la lutte contre le chômage et la pauvreté. Il s'agit, entre autres, du Fonds d'appui à la promotion de l'emploi (**FAPE**) ; du Fonds d'appui au secteur informel (**FASI**) ; du Fonds d'appui à la formation et à l'apprentissage (**FAFPA**) ; du Fonds nationale d'appui aux travailleurs déflatés (**FONA-DR**) ; du Fonds d'appui aux initiatives des jeunes (**FAIJ**) ; du Programme national de volontariat au Burkina Faso (**PNVB**) ;du Programme spécial de création d'emploi pour les jeunes et les femmes (**PSCE/JF**). Initié depuis 2011 par le Gouvernement, ce programme a permis de dégager cinquante-deux mille (52 000) emplois dont plus de trente-deux (32 000) sont occupés par les jeunes et les femmes.
- **la Politique nationale de la jeunesse**, adoptée en mars 2008, vise à intégrer la dimension jeunesse dans tous les programmes et projets de développement et de « susciter la participation consciente de la jeunesse burkinabè à la construction d'une nation unies et prospère » ;
- **la Politique nationale Genre**, adoptée en 2009, a pour objectif de promouvoir un développement participatif et équitable des hommes et des femmes dans le respect de leurs droits fondamentaux. En effet, une enquête réalisée en 2003 dans le cadre de l'élaboration de cette politique montre que les femmes sont plus exposées à la pauvreté du fait de leur faible accès et contrôle des facteurs de production et des ressources.
- **la Politique nationale d'action sociale et de solidarité nationale**, adoptée en 2007, a pour objectif général de promouvoir, de protéger des groupes sociaux spécifiques et marginalisés et de créer des conditions favorables à une consolidation de la solidarité au sein de la population. Elle a pour ambition de rechercher un meilleur impact des programmes de protection et de promotion sociale sur l'amélioration des conditions de vie des groupes victimes de l'exclusion sociale sous toutes ses formes. En clair, elle

vise la réduction des inégalités afin de permettre à chaque individu de bénéficier des fruits de la croissance et d'accéder à une qualité de vie meilleure.

2) Le cycle du processus de participation concernée

La participation des personnes vivant dans la pauvreté concerne essentiellement la phase d'élaboration et de mise en œuvre des politiques, des plans d'actions et des différentes stratégies.

En ce qui concerne l'élaboration des documents suscités, elle s'est faite à l'issue des ateliers diagnostics, des études et des enquêtes, des consultations et des ateliers de validation. On peut décrire le processus d'élaboration de certains de ces documents.

2.1) Le processus d'élaboration de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (2011-2015)

Le processus a démarré en mars 2009. Des études thématiques et d'évaluation ainsi que des consultations sectorielles, régionales et nationales ont été réalisées entre 2009 et 2010. Les principales études réalisées sont :

- une étude diagnostic sur la situation socio-économique du Burkina Faso (décembre 2008 et avril 2010) ;
- une évaluation indépendante de la mise en œuvre du CSLP et des cadres régionaux de lutte contre la pauvreté (février à mars 2010) ;
- une étude sur les déterminants d'une croissance accélérée et d'un développement durable au Burkina Faso (juillet à décembre 2010).

Sur la base des rapports de ces études, un atelier national sur le bilan d'une décennie de développement économique et social a été organisé (31 mai et 1er juin 2010).

Au titre des consultations, cinq (05) niveaux de dialogues ont été organisés. Il s'agit :

- des consultations sectorielles et thématiques (23 février au 19 mars 2010) ;
- des consultations régionales (22 au 31 mars 2010) ;
- des consultations du secteur privé et de la société civile (18 et 19 mai 2010) ;
- des consultations des institutions républicaines (24 septembre et 14 octobre 2010) ;
- des ateliers sur les choix stratégiques et les assises nationales sur la SCADD (16 septembre et les 28 et 29 octobre 2010).

2.2) Le processus d'élaboration de la Politique nationale des droits humains et de la promotion civique et de son Plan d'actions

En ce qui concerne l'élaboration de la nouvelle politique nationale des droits humains et de la promotion civique et de son plan d'actions, des ateliers diagnostics sur les droits humains ont été organisés en vue d'impliquer tous les acteurs œuvrant dans le domaine des droits humains. C'est à ces occasions que les préoccupations et les recommandations des personnes en situation de pauvreté ont été prises en compte par le biais des organisations de la société civile qui œuvrent en leur faveur.

Sur la base du document diagnostic élaboré à l'issue de ces ateliers, la politique et le plan d'actions ont été rédigés par deux comités (celui de rédaction et celui du suivi). Après la phase de rédaction, ces documents ont fait l'objet d'un atelier national de validation au cours duquel toutes les couches sociales ont été invitées à y prendre part et à l'occasion, ont eu droit à la parole pour apporter leurs amendements aux documents sus-cités.

2.3) Le processus d'élaboration de la Politique nationale Genre

La démarche d'élaboration de cet outil a été participative et itérative en raison de la transversalité de la question du Genre et de son caractère consensuel recherché.

Le processus d'élaboration a duré plus d'une année et a été marqué par les étapes suivantes :

- un atelier national d'harmonisation autour du concept genre ;
- les réunions de suivi et de validation du Comité technique ;
- les ateliers de collecte de données aux niveaux central et régionale ; les consultations régionales ont couvert les treize régions du Burkina Faso et se sont déroulées du 9 mai au 10 juin 2007. Ensuite, a suivi un atelier central de diagnostic ;
- des enquêtes individuelles auprès des personnes ressources au niveau central et régional ;
- les ateliers de restitution ;
- un atelier national de validation.

En outre, dans l'élaboration des textes spécifiques aux groupes vulnérables tels que les personnes vivant dans la pauvreté, des études et des enquêtes sont réalisées auprès de ces personnes afin de recueillir leurs préoccupations. Ces études et enquêtes constituent des données statistiques sur la situation des personnes vivant dans la pauvreté. Les données statistiques servent lors de la conception des différents politiques et programmes du Gouvernement burkinabè.

S'agissant de la mise en œuvre des politiques et programmes, les personnes vivant dans la pauvreté prennent part aux activités découlant des plans d'actions à travers les organisations de société civile (OSC).

II. Structuration, gestion du processus de participation et résultats attendus

1) Acteurs impliqués dans le processus participatif d'élaboration des différents politiques et programmes

Sont impliqués dans le processus de participation :

- les départements ministériels (le Ministère des Droits humains et de la Promotion civique, le Ministère de la Justice, le Ministère de l'Action sociale et de la Solidarité nationale, le Ministère de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité, le Ministère de l'Education nationale et de l'Alphabétisation, le Ministère des Enseignements secondaire et supérieur, le Ministère de l'Environnement et du Développement durable, le Ministère de la Santé, le Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération régionale, etc.) ;
- les institutions nationales (le Médiateur du Faso, l'Assemblée nationale, le Conseil économique et social, le Conseil supérieur de la Communication, le Conseil d'Etat, le Conseil Constitutionnel, la Commission nationale des Droits humains, l'Institut nationale des Statistiques et de la Démographie, etc.);
- les organisations de société civile (les OSC œuvrant dans le domaine des droits humains en général et en particulier dans le domaine de l'enfant, de la femme, des personnes handicapées et des personnes âgées) ;
- les partenaires techniques et financiers (l'UNFPA, UNICEF, l'UNION EUROPEENNE, etc.).

2) Lieu de la consultation

Cette implication a lieu, d'abord à la phase d'élaboration des politiques et des plans d'actions. Ensuite, elle se fait par la participation des différents acteurs à la réalisation des activités découlant des plans d'actions. Enfin, ces acteurs sont également présents à l'évaluation de la mise en œuvre de ces documents. La consultation se fait généralement au niveau central et au niveau régional. Lorsque la consultation se fait uniquement au niveau central, il est veillé à ce que les différentes régions soient équitablement représentées lors de la consultation.

3) Informations sur les documents et processus participatif

Les organisations de la société civile (OSC) sont généralement les canaux par lesquels les personnes en situation de pauvreté sont informées sur une politique ou un programme et sur

leur processus d'élaboration et de mise en œuvre. Elles sont également informées à travers les médias et à l'occasion des activités, au moins deux semaines avant la tenue des ateliers de validation. A cet effet, les documents sont transmis aux OSC afin qu'elles formulent des observations et recommandations. En ce qui concerne particulièrement la SCADD, un site Web a été mis en place pour permettre la participation des citoyens à l'élaboration du document. En outre, d'importantes activités de communication sont également menées par le Secrétariat technique de la SCADD pour mieux inclure les populations dans le processus de mise en œuvre.

4) Procédures de collecte des informations sur le processus

Signalons que c'est lors des consultations régionales, des ateliers diagnostic et de validation, des études et des enquêtes que le public peut généralement faire des observations, fournir des informations, faire des analyses et des recommandations, ou donner leurs opinions pertinentes sur les différentes politiques, plans, programmes et projets. Ces observations et recommandations feront l'objet de débats en plénière lors des ateliers, afin qu'il soit jugé de leur pertinence. Elles sont ensuite intégrées dans les documents des politiques avant leur adoption.

III. Mesures prises pour garantir la participation des personnes vivant dans la pauvreté.

1) Identification des participants

Les personnes vivant dans la pauvreté sont identifiées par le biais des associations œuvrant dans le domaine de la lutte contre la pauvreté inscrites dans le répertoire des OSC du Ministère en charge des droits humains. Ils sont également identifiés grâce aux services du Ministère en charge de l'Action sociale et de la Solidarité nationale et aux services du Ministère en charge de l'administration territoriale.

2) Préparation des participants

En termes de préparation à la participation des rencontres, les documents sont envoyés aux [illegible] des ateliers de validation. Afin d'améliorer la participation des OSC à l'élaboration et à l'évaluation des politiques, plans, programmes, projets, elles seront formées sur l'approche basée sur les droits humains dans la lutte contre la pauvreté.

3) Prise en compte des coûts

Pour tous les politiques et programmes dont ils gèrent le processus de conception et de mise [illegible] prennent en charge les frais de transport,

d'hébergement et de restauration des participants venant des autres régions administratives du Burkina Faso.

4) Diversification des participants

Sont généralement impliquées dans le processus de conception et de mise en œuvre des politiques et programmes, les associations œuvrant dans le domaine de la protection de l'enfance, les associations de femmes, de jeunes, de personnes âgées et de personnes handicapées, etc.

5) Mesures prises pour recueillir les préoccupations des participations

Avant la rédaction des documents, les préoccupations des participations sont recueillies lors des enquêtes réalisées dans la cadre d'une étude. Leurs préoccupations sont également exprimées au cours des ateliers diagnostics et des ateliers de validation.

IV. Défis ou obstacles à surmonter pour assurer la participation des personnes vivant dans la pauvreté

Au nombre des défis et obstacles à surmonter pour assurer la participation des personnes vivant dans la pauvreté, on peut retenir :

- l'insuffisance des ressources financières allouées aux structures étatiques ;
- la paupérisation de la population;
- le fort taux d'analphabétisme de la population ;
- l'indisponibilité de certains textes en langues nationales.

V. Niveau de participation des personnes vivant dans la pauvreté, évaluation du processus et possibilité offertes aux participants de présenter leurs remarques

La disponibilité des personnes enquêtées et la forte participation des personnes invitées aux différents ateliers permettent de dire que le processus est généralement couronné de succès.

Le bilan à mi-parcours de la mise en œuvre des différents plans d'actions permet d'évaluer le processus et de corriger les imperfections afin d'en améliorer la mise en œuvre.

Les participants présentent leurs remarques sur le processus généralement lors des ateliers de validation des documents et aux rencontres bilans après la réalisation des activités.

VI. Impact du processus participatif

L'implication des personnes vivant dans la pauvreté dans l'élaboration de ces documents de politique a abouti à l'adoption de certains rapports et textes juridiques relatifs aux droits fondamentaux. On peut citer, entre autres :

- les rapports sur l'état des droits des personnes âgées et des personnes handicapées au Burkina Faso ;
- la loi portant promotion et protection des droits des personnes handicapées ;
- l'avant-projet de loi portant promotion et protection des droits des personnes âgées ;
- l'avant-projet de loi portant définition et répression de la vente d'enfants, de la prostitution d'enfants et la pornographie mettant en scène les enfants ;
- l'élaboration des rapports dus aux organes de traités (EPU, PIDCP, PIDESC etc.) ;
- la mise des place de certains fonds d'appui aux personnes en difficulté tels que : le Fonds d'appui à la promotion de l'emploi (FAPE); le Fonds d'appui au secteur informel (**FASI**); le Fonds d'appui à la formation et à l'apprentissage (**FAFPA**); le Fonds nationale d'appui aux travailleurs déflatés (**FONA-DR**); le Fonds d'appui aux initiatives des jeunes (**FAIJ**).

1) Procédure de suivi-évaluation

Comme il a été dit plus haut, les participants ont la possibilité de se prononcer sur le processus lors des ateliers de validation des documents et aux rencontres bilans après la réalisation des activités. Par ailleurs, la revue à mi-parcours des plans d'actions de mise en œuvre des politiques ou des programmes permettent aux participants d'apprécier les acquis et insuffisances mais également de formuler des recommandations.

2) Documentation et l'utilisation des résultats

Les différents documents élaborés à l'issue de ce processus participatif sont vulgarisés lors des activités du ministère et mis à la disposition des OSC et des autres départements ministériels. Les différents rapports d'activités de mise en œuvre de la politique et des plans d'actions serviront de base d'élaboration des nouvelles politiques et des plans d'actions.

VII. Suggestions

Pour améliorer la participation des personnes en situation de pauvreté dans l'élaboration et l'évaluation des politiques et programmes, nous suggérons :

- de renforcer l'assistance technique et financière des départements ministériels en charge de la promotion et de la protection des droits des personnes vivant dans la pauvreté en vue d'impliquer davantage les personnes vivant dans la pauvreté dans la réalisation des activités ;
- de sensibiliser, d'éduquer et de former davantage les personnes vivant dans la pauvreté à s'impliquer dans la définition des politiques et programmes de développement.

NB : Certains documents qui ont été élaborés par le ministère en charge des droits humains contiennent bon nombre d'informations qui peuvent enrichir le présent questionnaire. Il s'agit :

- du rapport EPU du Burkina Faso rédigé en 2008 ;
- des rapports initiaux PIDCP et PIDESC en 2011.